



Après un bac professionnel

Une majorité des titulaires du bac professionnel choisissent cette voie car ils souhaitent accéder rapidement au monde du travail. Néanmoins, il est conseillé de poursuivre ses études et de plus en plus nombreux sont ceux qui choisissent cette option. A La Réunion plusieurs pistes s'offrent à vous, dans différents domaines en fonction du diplôme obtenu.



Travailler

Dans le Civil :

CF ACTUEL CRIJ Réunion n° [3.02](#) « Trouver un emploi »

CF ACTUEL CRIJ Réunion n° [3.04](#) « Trouver un emploi avec les contrats aidés »

CF ACTUEL CRIJ Réunion n° [3.21](#) « Travailler en intérim »

Dans la Fonction publique :

CF ACTUEL CRIJ Réunion n° [2.01](#) « Travailler dans la fonction publique d'Etat »

CF ACTUEL CRIJ Réunion n° [2.02](#) « Travailler dans la fonction publique territoriale »

CF ACTUEL CRIJ Réunion n° [2.03](#) « Travailler dans la fonction publique hospitalière »

Dans l'Armée : CF ACTUEL CRIJ Réunion n° [2.541](#) « Les métiers de la Défense nationale »

Dans la Police : CF ACTUEL CRIJ Réunion n° [2.543](#) « Les métiers de la police nationale »

Dans la Gendarmerie : CF ACTUEL CRIJ Réunion n° [2.542](#) « Les métiers de la gendarmerie »

ACTUEL

CRIJ Réunion

Poursuivre ses études

Les formations courtes (Bac +1)

Retrouvez ces diplômes, formations et leurs organismes en effectuant votre recherche par thématique dans les classeurs ou sur le site internet du CRIJ : <http://www.crij-reunion.com/Metiers.html>

- Mentions Complémentaires – MC

Cette formation d'une durée d'un an permet aux nouveaux bacheliers du Bac Pro de renforcer leurs connaissances dans une spécialité en rapport avec le champ professionnel.

Exemple : Une mention « Cuisinier desserts de restaurant » après un Bac Pro Cuisine

Une mention « Assistance, conseil, vente à distance » après un Bac Pro Accueil Relation client et usagers

Après l'obtention de la mention complémentaire vous pouvez entrer directement dans la vie active ou poursuivre vos études.

- Formation Complémentaire d'Initiative Locale – FCIL

Les formations complémentaires d'initiative locale (FCIL) sont une spécialisation correspondant aux caractéristiques locales de l'emploi et donnant aux jeunes titulaires d'un diplôme professionnel ou technologique, une compétence complémentaire ou une double compétence. La formation se fait en alternance (en partie au lycée professionnel ou au centre de formation d'apprentis, en partie en entreprise, avec des stages). Durée : de 6 à 9 mois d'études après un CAP, BEP ou un bac pro. Elle n'est pas sanctionnée par un diplôme, mais l'élève obtient une attestation de formation.

Source : Onisep

LYCEE MARIE CURIE

81 Rue Roger Dijoux - BP 126

97437 Sainte-Anne

Tel : 0262 94 46 46

Fax : 02 62 94 46 60

Web : <http://lycee-marie-curie.ac-reunion.fr/fcil-prepa-concours-ifsj/>

-FCIL IFSI Préparation aux concours sanitaires et sociaux

- Certificat de Spécialisation Agricole – CSA

Les Certificats de Spécialisation Agricoles sont des formations qui intéresseront principalement les étudiants qui sont titulaires de Bac pro dans le domaine de l'agriculture ou de l'agro alimentaire. Ces différentes spécialisations vous forment à des compétences variées qui peuvent vous être utile dans la pratique de votre profession.

Après l'obtention du certificat vous pouvez entrer directement dans la vie professionnelle ou poursuivre vos études.

CRIJ Réunion

28 rue Jean Chatel

97400 Saint-Denis

Tél : 0262 20 98 20

E-mail : crij-reunion@crij-reunion.com

Web : www.crij-reunion.com

Retrouvez le CRIJ Réunion
sur Facebook et Twitter

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION AGRICOLE - CFPPA

Lycée Professionnel Agricole et Horticole

24 Rue Raphaël Babet

97480 Saint-Joseph

Tel : 02 62 56 10 96

Fax: 02 62 56 49 21

Web: <http://reunion.educagri.fr/>

Courriel : cfppa.st-joseph@educagri.fr

-Taille et soins aux arbres

-Tracteurs et machines agricoles : utilisation et maintenance

- Conduite d'un élevage caprin et commercialisation des produits

- Certificat de Qualification Professionnelle – CQP

Le CQP est un certificat créé et délivré par les branches professionnelles. Il permet d'acquérir des compétences propres à un métier quand il n'existe pas de diplôme correspondant. Le CQP est accessible aux jeunes en formation initiale, aux demandeurs d'emploi, aux salariés et peut être validé par le biais d'une formation en alternance ou d'une VAE. À La Réunion, plusieurs centres proposent différentes formations qui donnent accès au CQP. Ce sont des formations à durée variable selon les secteurs.

Exemple : CQP Animation périscolaire dispensé par le [CEMEA](#) - CQP Réceptionnistes, serveurs(se) ou hôtesse d'étage avec le [CREER](#) - CQP animateur de Loisir Sportif, Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression ou Jeux Sportifs et Jeux d'Opposition par le biais du [Comité Régional Sports pour Tous](#).

Les formations longues (Bac +2 et plus)

- Brevet de Technicien Supérieur – BTS / BTSA

CF ACTUEL CRIJ Réunion n° [1.436](#) « Les BTS / BTSA »

- Diplôme des Métiers d'Art – DMA

CF ACTUEL CRIJ Réunion n° [2.24](#) « Les métiers de l'artisanat d'art »

CF ACTUEL CRIJ Réunion n° [2.26](#) « Les métiers du spectacle vivant »

- Diplôme Universitaire Technologique – DUT

CF ACTUEL CRIJ Réunion n° [1.437](#) « Les DUT »

- Licence

CF ACTUEL CRIJ Réunion n° [1.631](#) « Les études universitaires »

Autre possibilité

- L'examen de niveau

Vous ne possédez pas le diplôme requis pour l'accès à la formation ? Pas de panique, vous pouvez tenter votre chance grâce à l'examen de niveau.

Chaque année, La DJSCS (Direction de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale) de La Réunion organise un examen de niveau permettant aux candidats remplissant certaines conditions et sous réserve de réussite à cet examen, de se présenter aux épreuves de sélection des centres de formation préparant aux diplômes d'Etat :

- d'Assistant de Service Social (ASS),
- d'Educateur Spécialisé (ES) et
- d'Educateur de Jeunes Enfants (EJE).

Se présenter à l'examen → réussir l'examen → se présenter aux épreuves de sélection de la formation voulue (ASS, ES, EJE)

Cet examen vise à apprécier le niveau de formation générale des candidats souhaitant poursuivre leurs études dans l'un de ces voies.

Conditions d'accès :

Satisfaire à l'une des conditions suivantes :

- être âgé de vingt ans au moins à la date de clôture des inscriptions et justifier à cette même date de deux années d'activité professionnelle ayant donné lieu à la cotisation à la sécurité sociale
- être âgé de vingt-quatre ans au moins à la date de clôture des inscriptions
- justifier d'un diplôme étranger non homologué habitant à exercer la profession d'assistant de service social dans le pays où il a été délivré

Sont assimilés à une activité professionnelle :

- le service national
- toute période consacrée à l'éducation d'un enfant
- l'inscription à Pôle Emploi
- la participation à un dispositif de formation professionnelle

DJSCS – POLE FORMATION, EMPLOI, CERTIFICATIONS

60 Avenue du Général de Gaulle

97400 Saint-Denis

Tel : 02 62 93 95 61

Courriel : veronique.godet@drjscs.gouv.fr



Le CRIJ Réunion gère une masse importante d'informations. Comme tout centre de documentation, il est dépendant de ses sources et des erreurs peuvent échapper à sa vigilance. De plus, certaines informations sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Par avance, nous vous remercions de nous le signaler le cas échéant. Reproduction interdite ©

CRIJ Réunion

28 rue Jean Chatel

97400 Saint-Denis

Tél : 0262 20 98 20

E-mail : crij-reunion@crij-reunion.com

Web : www.crij-reunion.com

Retrouvez le CRIJ Réunion
sur Facebook et Twitter